

*Certifié
conforme à l'original.*

①

BILAN – ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2023

cerfa

N° 15949 * 03

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		MTP SERVICES			Néant ☐ *		
Adresse de l'entreprise		776 Avenue RAYMOND DUGRAND			34000 MONTPELLIER		
SIRET		8 4 7 9 7 1 9 2 6 0 0 0 1 3					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent *		1 2	
				Exercice N clos le		31/12/2022	
				Brut	Amortissements, provisions	Net	
				1	2	3	
Capital souscrit non appelé				TOTAL (I)	AA		
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG			
		Fonds commercial (1)	AH	AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	210 500	AK	210 500	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP		AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	72 828	AS	26 960	45 868
		Autres immobilisations corporelles	AT	36 114	AU	9 633	26 481
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU	2 000	CV		2 000
		Créances rattachées à des participations	BB	139 080	BC		139 080
Autres titres immobilisés		BD	3 010	BE		3 010	
Prêts		BF		BG			
Autres immobilisations financières *		BH	500	BI		500	
TOTAL (II)		BJ	464 032	BK	36 593	427 439	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU			
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	21 424	BW		21 424
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	699 239	BY	54 273	644 967
		Autres créances (3)	BZ	150 346	CA		150 346
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:.....)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	74 206	CG		74 206	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avances (3) *	CH	8	CI		8	
	TOTAL (III)	CJ	945 223	CK	54 273	890 950	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1 409 255	1A	90 865	1 318 389	
Renvois: (1) dont droit au bail :		(2) Part à moins d'1 an des immobilisations financières nettes	CP	(3) Part à plus d'1 an :	CR	54 273	
Clause de réserve de propriété *		Immobilisations :	Stocks :	Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		MTP SERVICES		Néant ☐ *	
					Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :1.000.)			DA	1 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport...			DB	
	Écarts de réévaluation (2) *	(	dont écart d'équivalence EK	)	DC
	Réserve légale (3)			DD	100
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	
	Réserves réglementées (3) *	(	dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1	)	DF
	Autres réserves	dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *		EJ	DG
	Report à nouveau			DH	112 464
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	109 059
	Subventions d'investissement			DJ	
	Provisions réglementées *			DK	
	TOTAL (I)			DL	273 270
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
	Avances conditionnées			DN	
	TOTAL (II)			DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	
	Provisions pour charges			DQ	
	TOTAL (III)			DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS	
	Autres emprunts obligataires			DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	200 631
	Emprunts et dettes financières divers	(	dont emprunts participatifs EI	)	DV
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	6 881
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	118 328
	Dettes fiscales et sociales			DY	308 508
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	
	Autres dettes			EA	272 680
Compte de régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	46 801
TOTAL (IV)			EC	1 045 119	
Écart de conversion passif *			TOTAL (V)	ED	
TOTAL GENERAL (I à V)			EE	1 318 389	
RENOVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B
	(2)	dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		- Écart de réévaluation libre	1D		
		- Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Conforme à l'original

MTP SERVICES

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 Euros

Siège social :

51 Rue de Colombier

34570 Baillargues

R.C.S MONTPELLIER 847 971 926

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE **ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2023**

Le 30 juin 2023, à 17 heures, les associés de la Société MTP SERVICES se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, au siège social, sur convocation faite par le Président.

Chaque associé a été convoqué par lettre simple remise en main propre contre décharge.

Monsieur TESTINO Philippe, préside la séance en qualité de Président de la société.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents ou représentés.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable, permet de constater que les associés présents ou représentés possèdent 10 000 actions, soit plus des deux tiers des associés.

Le Président constate que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation ;
- la feuille de présence ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le **31 décembre 2022**;
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ;
- le texte des questions écrites adressées par les associés dans les conditions légales ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le **31 décembre 2022**, et affectation du résultat,
- Quitus au Président,
- Rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Approbation de ces conventions,
- Détermination de la rémunération du président et des directeurs généraux
- Questions diverses.

TP

Le Président donne lecture :

- du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce.

Le Président ouvre la discussion.

Le Président répond d'abord aux questions écrites des associés.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Résolution n°1

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture des comptes annuels de l'exercice clos le **31 décembre 2022** approuve ledit inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le **31 décembre 2022** lesquels font apparaître un **bénéfice de 109 059 Euros**.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°2

L'Assemblée générale entérine les comptes de l'exercice clos le **date de clôture** faisant ressortir un **bénéfice de 109 059 Euros**. L'Assemblée décide d'affecter le résultat de la façon suivante :

- Au poste « Autres réserves » pour 109 059 Euros

L'assemblée rappelle qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la création de la société.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°3

L'Assemblée générale approuve les opérations intervenues entre le président et la société au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité, étant observé que le président, concerné par une convention, n'a pas pris part au vote.

Résolution n°4

L'Assemblée générale approuve les opérations intervenues entre le directeur général et la société au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité, étant observé que le directeur général, concerné par une convention, n'a pas pris part au vote.

Résolution n°5

L'Assemblée générale précise que le mandat de président n'a fait l'objet d'aucune rémunération à ce jour au titre de 2022. Il en est de même pour le directeur général.

TP

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°6

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

Monsieur TESTINO Philippe
Président

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes. The signature is positioned to the right of the printed name and title.

